

Bureau DRH Actes collectifs
Affaire suivie par : Hélène MAZIERES
Tél : 05.53.02.84.85
Mél : helene.mazieres@ac-bordeaux.fr

**DECLARATION D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE
PENDANT UNE PERIODE DE DISPONIBILITE
POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETE
DANS LE CORPS ET L'ECHELON**
A retourner à la DSDEN de la DORDOGNE. service DRH
Impérativement avant le 31/01/2023

Le fonctionnaire concerné doit **chaque année** justifier son activité professionnelle s'il veut pouvoir bénéficier du maintien de ses droits à l'avancement. **Il lui incombe de compléter cet imprimé et de transmettre les pièces justificatives.**

Nom..... Prénom.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Téléphone personnel Adresse électronique personnelle

1. Votre situation actuelle dans l'administration :

Votre corps :

- Instituteur
 Professeur des écoles

Votre grade :

- Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

Vous êtes actuellement en disponibilité pour :

Suivre le conjoint, depuis le

- Donner des soins à un enfant à charge, un conjoint ou un ascendant, depuis le.....
 Convenances personnelles, depuis le.....
 Etudes ou recherche, depuis le.....

2. L'activité professionnelle que vous exercez pendant votre période de disponibilité :

Type d'activité :

- Salariée,
 Indépendante

Quotité de travail :

- Temps complet
 Temps partiel

Pour une activité salariée, précisez le nombre d'heures annuelles travaillées :

Pour une activité indépendante, précisez le montant brut annuel du revenu procuré par cette activité :

.....

3. Informations sur l'entreprise ou l'organisme employeur :

Nom (ou raison sociale) :
.....
Adresse :
.....
Téléphone :
Adresse électronique :
Secteur ou branche professionnelle de l'entreprise ou activité :
.....

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité (auto-entreprise, activité libérale, SARL, etc):
.....

Fonctions exercées :
.....

Date de début de l'activité :

4. Pièces justificatives à fournir :

Activité salariée :

- copie de l'ensemble des bulletins de salaire

EI

- copie du/des contrats de travail.

Activité indépendante :

- un extrait Kbis délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre

des commerces des sociétés, de moins de 3 mois, ou

- un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises, datant de moins de 3 mois, ou

- une copie de la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF,

EI

- une copie du dernier avis d'imposition,

ou

- de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n°2019-234 du 27 mars 2019.

Fait à le

Signature de l'intéressé(e)